



Dernière mise à jour
le 7/01/2026

Diphthérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomélyélite



Résumé des recommandations vaccinales :

- Chez le nouveau-né :** **primo-vaccination obligatoire** : une injection à l'âge de **2 mois** puis à l'âge de **4 mois**, puis rappel à l'âge de **11 mois**. Vaccination possible avec un vaccin combiné hexavalent **DTCaPolio-Hib-HBV** (contient également les valences infections invasives à *Haemophilus influenzae B* et hépatite B).
- Rappels recommandés :**
 - A l'âge de 6 ans avec un vaccin **DTCaPolio** : dose complète d'anatoxine diphthérique (D) et d'antigènes coquelucheux (Ca) ;
 - Entre 11 et 13 ans, puis à 25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans avec un vaccin **dTcaPolio** : dose réduite d'anatoxine diphthérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour protéger le nouveau-né contre **la coqueluche**, la vaccination est recommandée à chaque grossesse avec un vaccin **dTcaP**.

	Nourrissons Primo-vaccination			Enfants	Adolescents	Adultes		Dès 65 ans	Femme enceinte
	2 mois	4 mois	11 mois	6 ans	11/13 ans	25 ans	45 ans		
DTCaPolio (+/-Hib +/-HepB)	1 dose	1 dose	1 dose						
DTCaPolio				rappel : 1 dose	*indiqué si dTcaP à 6 ans				
dTcaPolio					rappel : 1 dose* (ratrappage jusqu'à 39 ans)	rappel : 1 dose puis rappel tous les 10 ans	rappel : 1 dose puis rappel tous les 10 ans		1 dose (entre 20 et 36 SA) à chaque grossesse

*Pour les enfants ayant reçu le rappel à 6 ans avec un vaccin dTcaP du fait d'une situation de pénurie, il convient d'effectuer le rappel des 11/13 ans avec un vaccin DTCP. Le rappel des 11-13 ans avec le vaccin dTcaP peut être si nécessaire décalé à l'âge de 13 ans.

Vaccination obligatoire
SA : semaines d'aménorrhée

NB Les vaccins **DTCP**, indiqués chez l'enfant, contiennent des doses complètes d'anatoxine diphthérique (D) et d'antigènes coquelucheux (Ca). Les vaccins **dTcaP**, indiqués à partir de 11-13 ans, contiennent des doses réduites d'anatoxine diphthérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca).

Il n'y a pas lieu de revacciner les personnes éligibles moins de 10 ans après une coqueluche documentée du fait de l'immunité naturelle d'une dizaine d'année. En revanche, les rappels sont bien indiqués si la maladie a été contractée plus de 10 ans auparavant.

Nourrissons, femmes enceintes et personnes âgées :
pour en savoir plus, consultez nos mémos dédiés.

Dans le cadre de la stratégie dite du cocooning

- Si la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse : 1 dose en post-partum avant la sortie de la maternité (même si elle allaite).
- Si la mère n'a pas été vaccinée pendant sa grossesse ou si elle l'a été moins d'un mois avant l'accouchement : 1 dose à l'entourage proche (quel que soit son âge) si la vaccination coquelucheuse antérieure date de plus de 5 ans.

Tableau d'aide à la mise à jour du statut vaccinal

Ce tableau est la transition entre ancien et nouveau calendrier vaccinal de l'adulte introduit en 2013.

À retrouver dans le calendrier vaccinal de l'année en cours (lien en fin de p.2).

Age lors du dernier rappel effectué	Âge lors de la consultation									
	25/29	30/34	35/39	40/44	45 ans	46/49	50/54	55/59	60/64	65 ans
15/19	puis 45	puis 45	puis 45	puis 65	puis 75	puis 75				
20/24	45	45	45	45	"	"	"	"	"	"
25/29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
30/34	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
35/39		"	"	"	"	"	"	"	"	"
40/44				65	65	65	65	65	"	"
45/49					"	"	"	"	"	"
50/54						"	"	"	"	"
55/59						"	"	"	"	"
60/64							"	"	75	75
Rappel immédiat puis prochain rendez-vous vaccinal										
Rappel à effectuer au prochain rendez-vous vaccinal										
↓ : Nouveaux rendez-vous vaccinaux à âge fixe (n)										
Age lors du dernier rappel effectué	Âge lors de la consultation									
	66/69	70/74	75 ans	76/79	80/84	85 ans	86/89	90/94	95 ans	
15/19	puis 75	puis 85	puis 85	puis 85	puis 95	puis 95	puis 95	puis 105	puis 105	
20/24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
25/29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
30/34	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
35/39	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
40/44	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
45/49	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
50/54	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
55/59	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
60/64	75	75	"	"	"	"	"	"	"	
65/69	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
70/74		85	85	85	85	"	"	"	"	
75/79			"	"	"	"	"	"	"	
80/84					95	95	95	95	"	
85/89					"	"	"	"	"	
90/94								105	105	

PROFESSIONNELS

La vaccination est obligatoire pour les professionnels listés ci-dessous. Elle est également recommandée pour certains professionnels (se reporter au calendrier vaccinal de l'année en cours, lien en fin de p. 2). Les rappels sont effectués aux mêmes âges fixes qu'en population générale.



Santé :

- Étudiants des professions médicales, paramédicales ou pharmaceutiques et assistants dentaires ;
- Professionnels des établissements ou organismes de prévention et/ou de soins (liste selon arrêté du 15 mars 1991) ;
- Personnels des laboratoires d'analyses médicales exposés aux risques de contamination et au virus de la fièvre jaune.



Secours/services funéraires :

- Personnels des services de secours et d'incendie (SDIS) ;
- Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière, en lien avec des établissements de prévention ou de soins.



Social et médico-social :

- Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées, et d'hébergement pour adultes handicapés ;
- Personnels des établissements d'hébergement et des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées ;
- Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire et des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance.



Services aux particuliers :

- Personnels des blanchisseries, en lien avec des établissements de prévention ou de soins.

VACCINS DISPONIBLES



Doses complètes d'anatoxine diphtérique (D) et d'antigènes coquelucheux (Ca)

DTcAP (tétravalent)

Vaccin diphtérique (anatoxine) (D), tétanique (anatoxine) (T), coquelucheux acellulaire (Ca) et poliomylétique (inactivé) (P), adsorbé.

Pour la primovaccination : dès 2 mois et jusqu'à 11-13 ans

TETRAVAC-ACELLAIRE®

Suspension injectable en seringue préremplie.

de 16 mois à 13 ans inclus

INFANRIXTETRA®

Suspension injectable en seringue préremplie.

DTCaP - Hib (pentavalent)

Pour la primovaccination : dès 2 mois

Vaccin diphtérique (D) (anatoxine), tétanique (T) (anatoxine), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), poliomylétique (inactivé) (P), et de l'*Haemophilus type b* (Hib), adsorbé.

INFANRIXQUINTA®

Poudre et suspension pour suspension injectable.

PENTAVAC®

Poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie.

DTCaP - Hib - Hep B (hexavalent)

Pour la primovaccination : dès 6 semaines

Vaccin diphtérique (D) (anatoxine), tétanique (T) (anatoxine), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), de l'hépatite B (Ag HBs) (HepB), poliomylétique (inactivé) (P) et de l'*Haemophilus influenzae type b* (Hib), adsorbé.

INFANRIX HEXA®

Poudre et suspension pour suspension injectable.

HEXYON®

Suspension injectable en seringue préremplie.

VAXELIS®

Suspension injectable en seringue préremplie.

Doses réduites d'anatoxine diphtérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca)

dTcAP (tétravalent)

dès 3 ans

Vaccin diphtérique (anatoxine) (d), tétanique (anatoxine) (T), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (ca) et poliomylétique (inactivé) (P), adsorbé, à teneur réduite en antigènes.

REPEVAX®

Suspension injectable en seringue préremplie.

BOOSTRIFTETRA®

Suspension injectable en seringue préremplie.

dTPolio

REVAXIS®

Suspension injectable
Vaccin contre la poliomyélite (inactivé) (IPV) et contre la coqueluche (acellulaire) à teneur réduite en antigènes
Arrêt de commercialisation
depuis mi-juillet 2024 et jusqu'à épuisement des stocks

Conservation : entre 2-8°C.

Administration : en IM.

Contre-indications (se rapporter au RCP de chaque vaccin pour disposer de la liste complète) : hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients du vaccin (notamment au formaldéhyde, néomycine et polymyxine B, voire glutaraldéhyde, streptomycine, albumine de sérum bovin pour certains vaccins), à un vaccin coquelucheux (acellulaire ou germe entier), antécédents d'encéphalopathie d'étiologie inconnue dans les 7 jours suivant l'administration d'un vaccin contenant la valence coqueluche, antécédents d'encéphalopathies évolutives.

Grossesse : REPEVAX® et BOOSTRIFTETRA® peuvent être utilisés au cours du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre de la grossesse, selon les recommandations en vigueur afin de protéger le nourrisson dès la naissance contre la coqueluche (vaccin recommandé entre 20 et 36 SA).

Prescripteurs chez les moins de 11 ans : médecins et sages-femmes.

Prescripteurs chez les 11 ans et plus : médecins, sages-femmes, pharmaciens et infirmiers.

POUR EN SAVOIR PLUS



Informations pour le grand public

- Vaccination-info-service version grand public : pages dédiées : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite ;
- Assurance Maladie : les vaccins obligatoires ;
- Ministère de la Santé : Diphtérie : actualités et fiche mémo ; page dédiée Coqueluche ; questions/réponses vaccins obligatoires.



Informations pour les professionnels

- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : autres mémos dédiés aux maladies à prévention vaccinale ;
- Vaccination-info-service version professionnelle : pages dédiées maladies : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite ; rattrapages.



Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : le document de référence précisant les recommandations vaccinales, les modalités de rattrapage, ... ;
- Ministère de la Santé : document d'aide au contrôle du statut vaccinal d'un enfant pour son entrée en collectivité ;
- Communiqué de presse HAS : recommandations vaccinales recrudescence de la coqueluche.



Données scientifiques

- Santé publique France : bilans épidémiologiques par maladie : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite.

